

Reygrobellet Jean Marie. Né à Montanges le 11 juin 1839, fils de Jean Pierre et de Jacquinod Jeanne Françoise.
Mariage à Chatillon le 30 juin 1869 avec Marie Adèle Humbert

1871 : Vente de biens de mineur à la requête de Dame Marie Adèle Humbert veuve de Jean Marie Reygrobellet, demeurant Echazeau agissant en qualité de tutrice de Jean Reygrobellet, son fils unique

L'acte de naissance de leur fils le 10 mars 1870 stipule : Reygrobellet Louis Alphonse.

Jean Marie Reygrobellet décédé à Montanges le 29 mars 1870.

N° 5
DÉCÈS
de
Reygrobellet
Jean-Marie
né le 11 juin 1839
à Montanges

L'an mil huit cent soixante-dix, et le vingt-neuf du mois de Mars
à dix heures du soir par-devant nous **Henri Joseph**
remplissant en qualité de Maire
les fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Montanges
canton de Chatillon-de-Meltraille département de l'Ain, ont comparu
1° **Reygrobellet** **Auguste** âgé de cinquante-six ans.
profession de cultivateur domicilié à Echazeau-Montanges.
du décès ; 2° **Bochet** **François** âgé de vingt-six
ans, profession de cultivateur domicilié à Montanges.
du décès ; lesquels nous ont déclaré que **Reygrobellet** **Jean-Marie**, marié
à **Humbert** **Adèle**
âgé de trente-un ans, profession de cultivateur domicilié
à Echazeau-Montanges né à Echazeau-Montanges. Ils
sont enfants de **Reygrobellet** **Jean-Pierre** (d'ore et d'ore) et de **Jacquinod** **Jeanne**
en leur vivant cultivateurs à Echazeau, hameau de Montanges.

est décédé en cette commune, et au domicile de lui-même
le jour d'aujourd'hui, vingt-neuf du mois de Mars à quatre
heures du matin, ainsi que nous nous en sommes assuré. Et
sur-le-champ nous avons dressé et inscrit sur les deux registres tenus à cet effet le présent
acte de décès, dont nous avons fait lecture aux déclarants qui ont signé avec nous

Reygrobellet **Bochet** **Le Maire**

Etude de M^e **HIPPOLYTE**
avocat à Nantua (Ain).

VENTE DE BIENS DE MINEUR

A laquelle les étrangers seront admis

Adjudication à Echazeau, commune de Montanges, le Dimanche 12 mars 1871,
à une heure après midi.

A la requête de dame Marie-Adèle Humbert, veuve de Jean-Marie Reygrobellet, cultivatrice, demeurant à Echazeau, section de Montanges, agissant en qualité de tutrice de Jean Reygrobellet, son fils mineur, sans profession et demeurant avec elle, laquelle a M^e Hippolyte Carrier, avoué demeurant à Nantua, pour le sien constitué ;

En présence ou en l'absence du subrogé-tuteur dûment appelé, Antoine Juilland, cultivateur, demeurant à Echazeau, commune de Montanges ;

En vertu d'un jugement du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Nantua, du huit octobre mil huit cent soixante et dix, il sera procédé à la vente des immeubles dépendant des successions de Jean-Marie et Louis Reygrobellet, ci-après désignés et confinés, tous situés sur le territoire de la commune de Montanges.

PREMIER LOT

Se compose : d'une maison située à Echazeau, commune de Montanges, construite en pierre et moellons, couverte à tavail-lons, se composant au rez de chaussée de deux chambres, une grange, une écurie, un tect à pores, deux caves en sous-sol ; au premier étage deux chambres avec greniers et fenils au dessus et à côté, et un jardin appartenant à ladite maison de la contenance environ d'un are, confinés au levant par François Reygrobellet, au couchant par le chemin public, estimée trois cent soixante-quinze francs, ci... 375 fr.